



F I C H E CANDIDAT·E
Littérature

(à joindre au dossier de candidature au format PDF - **ne pas remplir à la main, vous pouvez utiliser I love PDF pour modifier le document**)

Nom :

.....

Prénom :

.....

Titre du projet :

.....

Genre littéraire (roman de fiction, autofiction, polar, roman jeunesse...)

.....

Résumé succinct de votre projet 5 lignes maximum :

.....

.....

.....

.....

.....

Pouvez-vous attester d'une œuvre publiée en littérature à compte d'éditeur ?

- oui
- non (si "non" votre candidature n'est pas éligible)

Si oui, merci de préciser la date, le titre et la maison d'édition de votre dernier livre publié

TITRE.....
.....

DATE.....
.....

EDITEUR
.....
.....
.....
.....

Adresse :
.....

N° téléphone :
.....

Email :

N° de sécurité sociale :
.....

N° de siret auteur·ice si vous en avez un :
.....

Si vous êtes artiste-auteur·ice, êtes-vous dispensé·e de précompte ?

- oui
- non

La bourse de résidence peut-elle être versée :

- en droits d'auteur•ice
- sur facture

Si vous avez sélectionné "sur facture", merci de préciser si vous pouvez émettre une facture à titre individuel (auto-entrepreneur, auteur•ice avec siret ...) ou si vous passez par une autre structure ?

.....

Nous vous prions de noter que le montant de l'aide est annoncé en brut de droits d'auteur•ices et qu'en cas de paiement sur facture c'est le même montant en TTC qui sera versé (pour une aide de 500€ brut en droits d'auteur•ices, si l'artiste souhaite passer par un versement sur facture c'est 500€ TTC qui seront facturés à la Villa Valmont). Le choix des modalités de rémunération peut donc faire varier le montant perçu par le ou la résidente.

Avez-vous déjà un contrat d'édition pour le projet de livre avec lequel vous candidatez ?

- oui
- non

Si oui, merci de préciser :

Précisez vos dates de résidence ?

- du 24 mai au 23 juin 2027 (mois entier)
- entre le 24 mai et le 23 juin 2027 aux dates suivantes : du au
- entre le 24 mai et le 23 juin 2027, je souhaite fractionner ma résidence :

du au

du au

du au

Vous engagez-vous à être disponible aux périodes de résidence choisies ?

- oui

En cas de réduction de la durée de la résidence à la demande des résident•es, la Villa Valmont se réserve le droit de réévaluer le montant de la bourse attribuée au prorata du nombre de jours effectivement réalisés.

La Villa accueille plus de 50 artistes chaque année et ne pourra pas proposer d'autres dates de résidence en cas d'indisponibilité de l'artiste en raison d'un taux d'occupation très important. Si vous postulez, vous vous engagez à être disponible aux dates mentionnées.

Nous vous remercions de noter que les résident•es peuvent recevoir des invité•es à dormir dans la limite de trois jours consécutifs et à raison de 25€ par nuit en chambre partagée. Pour les locations de chambres individuelles, les prix sont consultables sur notre [site web](#).

Les animaux ne sont pas autorisés.

Merci de noter que des pièces administratives complémentaires seront demandées une fois les résultats annoncés au lauréat ou à la lauréate (dispense de précompte, attestation de responsabilité civile, RIB, photo, biographie ...)